RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS
Exercice 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

Juin 2018

1 PREAMBULE 4

2 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS 5

Le territoire desservi 5

La collecte des déchets pris en charge par le service 6

La collecte en porte à porte 6

2.1.1.1 Données techniques et moyens humains liés à la collecte en porte à porte 6

2.1.1.2 Temps de collecte 7

2.1.1.3 Matériel mis à disposition 7

2.1.1.4 Kilométrage parcouru et consommation moyenne 8

2.1.1.5 Moyens humains 8

2.1.1.6 Suivi des accidents de travail : 8

2.1.1.7 Suivi des surcharges : 10

2.1.1.8 Suivi des points noirs : 10

2.1.1.9 Fonctionnement du service « Déchets » : 11

2.1.1.9.1 Remontées d'informations quotidiennes 11

2.1.1.9.2 Suivi des refus de collecte et demandes d'élagage 11

2.1.1.9.3 Suivi des réclamations 11

Données relatives aux tonnages de la collecte en porte à porte 12

2.1.1.10 Collecte en porte à porte des OMA (particuliers et professionnels) 12

2.1.1.10.1 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles 12

2.1.1.10.2 Collecte des Emballages Ménagers Recyclables 13

2.1.1.11 Collecte en porte à porte des Déchets Verts 15

La collecte en apport volontaire dans des points équipés de colonnes aériennes (verre, fibreux, Gros Cartons) 16

La collecte en apport volontaire en déchetteries 17

Les tonnages des déchets des déchetteries 17

L'accès des professionnels aux déchetteries 17

3 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS 19

Traitement des déchets 19

Principales opérations réalisées dans l'année 19

Organisation et structuration du service « Déchets » : 19

-Rédaction d'un règlement de collecte à l'échelle du territoire de la CDC Roumois Seine. 20

- Travail à l'élaboration d'un PLPDMA à l'échelle du territoire de la CDC Roumois Seine. 20

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018

Affichage : 11/07/2018

Le CODEC porté par le SDOMODE : 20
Evolution des consignes de tri des papiers et cartonnettes : 20
Opération « Arrêtons le gâchis dans les cantines scolaires » portée par le SDOMODE 21
Boissey-le-Châtel - école primaire - prestataire ISIDORE 23
Hauville – école primaire – cuisine sur place 24
La Saussaye - prestataire La Normande 25
Saint-Ouen-de-Thouberville – école primaire – cuisine sur place 27
Saint-Ouen-du-Tilleul – école primaire – cuisine sur place 29
Vraiville – école primaire – prestataire La Normande 30
La prévention 31
3.1.1.1 Le compostage individuel 31
3.1.1.2 Stop Pub 31
Le site internet 31
4 INDICATEURS FINANCIERS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS 32
La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 32
Reversement de la contribution sur le tri des emballages 32
Les marchés d'investissement et de fonctionnement 34
Les dépenses globales 34
Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement 38

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

1 PREAMBULE

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2017 conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Il a pour but principal de synthétiser le plus fidèlement possible l'action du service « déchet » de la Communauté de communes Roumois Seine, tant au plan technique que financier et de permettre d'apprécier la qualité du service assuré dans un objectif de maîtrise des coûts et de service rendu à la population.

Plusieurs faits marquants ont caractérisé l'année 2017 autour de la thématique « Déchets »

- La fusion des collectivités instaurée par la loi NOTRe à compter du 1er janvier 2017 :
  La Communauté de communes Roumois Seine est née de la fusion de quatre EPCI : Amfreville-la-Campagne, Bourgtheroulde, Quillebeuf-sur-Seine et Roumois Nord.

  Un travail important a été mené sur la structuration et l'organisation du service dans le cadre de cette fusion. Ce travail avait pour objectif prioritaire d'offrir à l'usager des réponses rapides et adaptées aux problèmes qu'il peut rencontrer au quotidien.

  L'année 2017 a conduit à entamer l'uniformisation des modes de collecte. Celle-ci se poursuit en 2018. Un règlement de collecte a été rédigé et validé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

- La Dotation des usagers en bacs OMr pucés et la commande de bacs complémentaires :
  Trois des quatre collectivités historiques composant aujourd'hui Roumois Seine (Bourgtheroulde, Quillebeuf-sur-Seine et Roumois-Nord) ont décidé de doter les usagers de leur territoire de bacs OMr pucés.

- La prise de compétence « hauts de quais » des déchetteries par le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE) au 1er janvier 2017

- Le lancement d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une Tarification incitative

- Le lancement par le SDOMODE de nouvelles consignes de tri concernant les fibreux (papier et cartonnettes) depuis novembre 2017 et le déploiement de nouvelles colonnes à fibreux sur le territoire de la Communauté de communes

2 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

LE TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de communes Roumois seine assure le service public d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés pour l'ensemble des 62 communes la composant au 1er janvier 2017.

Le recensement pour l'année 2017 fait état de 53 817 habitants (source INSEE) pour une superficie de 503 km²

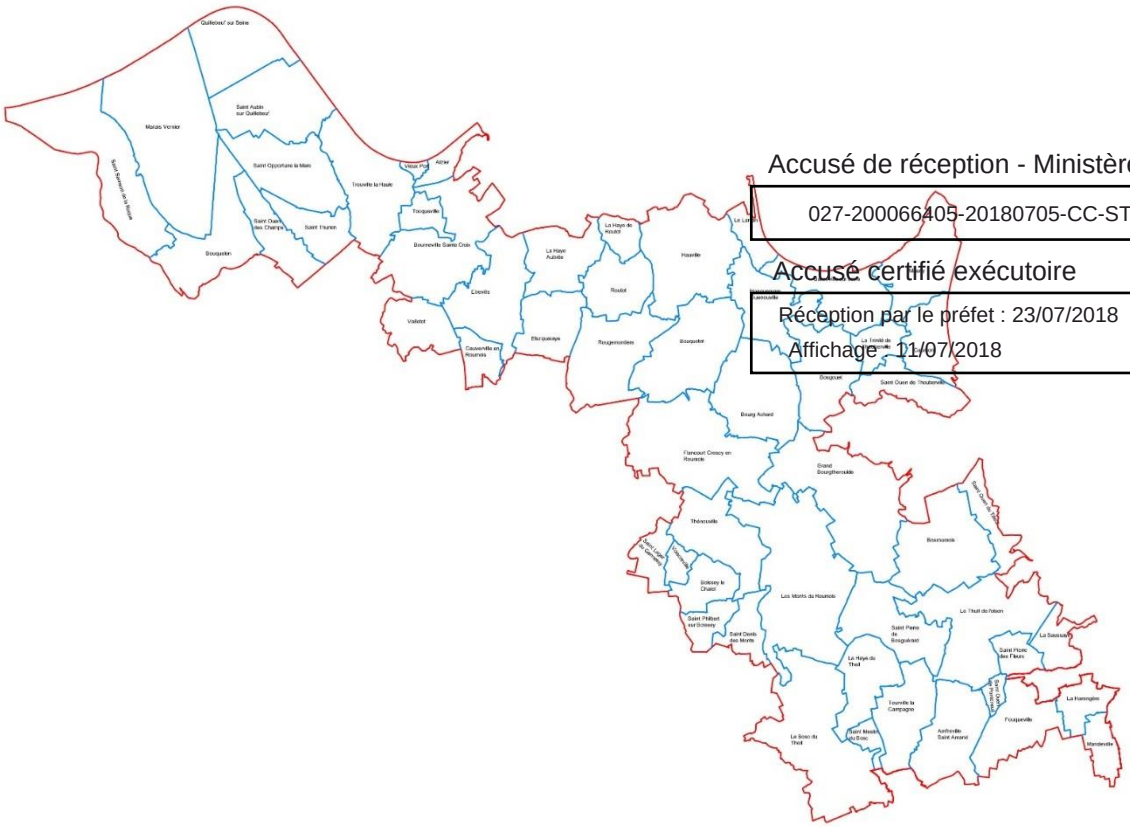

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 21/07/2018

LA COLLECTE DES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

La compétence collecte des déchets ménagers concerne toute la collecte, qu'elle s'effectue en porte à porte ou au niveau des points d'apport volontaire. Elle se décline sous plusieurs formes :

en porte à porte des OMA pour les particuliers (Ordures Ménagères résiduelles et Emballages Ménagers Recyclables) et pour les professionnels,

en porte à porte pour les Déchets Verts pour deux communes du groupement de commande (Bosroumois et Saint-Ouen-du-Tilleul),

en apport volontaire dans des points équipés de colonnes aériennes (Verre, Fibreux, Gros Cartons),

en apport volontaire en déchetterie.

La collecte en porte à porte des ordures Ménagères et Assimilées est confiée à un prestataire privé dans le cadre d'un groupement de commande.

La collecte des colonnes présentes sur les Points d'Apport Volontaire est confiée au Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE), créé depuis décembre 1992.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CS-CT-55-2018DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

La collecte en porte à porte

2.1.1.1 Données techniques et moyens humains liés à la collecte en porte à porte

Sur le territoire, la collecte des Ordures ménagères est assurée par la société Polyurbaine Normandie (DERICHEBOURG) dans le cadre d'un groupement de commande comprenant les territoires des Communautés de communes de Roumois Seine, l'ex-Communauté de communes Val de Risle (aujourd'hui Pont-Audemer-Val de Risle) et l'ex-Intercommunalité du Pays-Brionnais (aujourd'hui Intercom Bernay Terres de Normandie).

La Communauté de communes Roumois Seine est la structure coordonnatrice du Groupement de commande.

Le marché a été affermi au 1er février 2016 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2020. A l'issue de cette date, le marché peut être reconduit deux fois une année supplémentaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

Le territoire global se compose de 98 communes accueillant 28 562 logements pour une population totale de 64 668 habitants (source Insee 2014), 73 939 habitants en 2017 (avec double compte).

	Nombre de communes	Population	Logements	Résidences principales	Superficie (km²)
CC Roumois Seine	62	50778	21766	19910	503,4
Ex-CC Val-de-Risle	14	6612	3221	1642	113,6
Ex-Intercom Pays brionnais	22	7278	3575	2896	143,7
TOTAL	98	64628	28562	24448	760,7

Tableau des caractéristiques démographiques des collectivités composant le groupement (source Insee 2014)

2.1.1.2 Temps de collecte

Le temps moyen de collecte pour effectuer les collectes de l'année 2017 est de 8,06 heures par tournée. En 2016, le temps moyen observé était de 8,37 heures par tournée.

2.1.1.3 Matériel mis à disposition

Parc Bourgtheroulde				
101	RENAULT	AV-596-QX	FAUN BI	26T
102	RENAULT	CJ-155-HP	FAUN BI	26T
103	RENAULT	AZ-926-NT	FAUN	19T
104	RENAULT	AZ-118-NV	FAUN	19T
105	RENAULT	DA-489-PF	GEESINK NORBA	19T
106	RENAULT	DA-911-PF	GEESINK NORBA	19T
107	RENAULT	EB-220-KD	FAUN	19T
108	RENAULT	ED-396-JR	FAUN	19T
109	SCANIA	DZ-143-PZ	FAUN	26T
110	RENAULT	AZ-960-NT	GEESINK NORBA	26T
111	RENAULT	BG-893-LZ	FAUN	26T
112	RENAULT	AZ-041-NV	FAUN	26T
113	RENAULT	AZ-552-XS	SEMAT	19T

Flotte utilisée en 2017 pour effectuer les prestations de collecte en porte à porte

2.1.1.4 Kilométrage parcouru et consommation moyenne

Pour réaliser l'ensemble des collectes de 2017 (pour l'ensemble du groupement), les véhicules du prestataire ont parcouru 285 054 kilomètres et consommé 216 546 litres. Cela représente une consommation moyenne de 76 litres /100km.

2.1.1.5 Moyens humains

Sur l'année 2017, le prestataire de collecte a consacré 26,70 ETP (dont 23,36 ETP Titulaire et 3,33 ETP Intérim).

Ci-dessous, l'effectif affecté à l'agence de Bourgtheroulde,

	Poste	Effectif	
Atelier	Responsable maintenance	1	
	Agent de maintenance	2	*dont 1 apprenti*
	Laveur	1	
Encadrement	Directeur d'agence	1	
	Responsable d'exploitation	1	
	Responsable de secteur	1	
	Assitante administrative	1	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

2.1.1.6 Suivi des accidents de travail :

Calcul du Taux de fréquence : **(Nbre AT avec arrêt dans le mois/Nbre heures travaillées dans le mois) x 1 000 000**

Calcul du Taux de gravité : **(Nbre de jours d'arrêt dans le mois/Nbre d'heures travaillées dans le mois) x 1 000**

A titre d'information, les chiffres de références du secteur de la collecte de déchets non dangereux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

2013	2012	2011	2010	2009
44.3	*47.7*	*51.1*	*53.7*	*53.1*
3.1	*3*	*3*	*3.08*	*3.19*

Aucun accident de travail n'a été à déplorer par le prestataire en 2017 (contre 4 en 2016).

En terme de sécurité, l'année 2017 est donc positive car il n'y a aucun accident à déplorer (avec ou sans arrêt) sur l'agence de Bourgtheroulde.

A titre de comparaison, en 2016, 3 accidents avaient été comptabilisés avec arrêt et 1 accident sans arrêt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

2.1.1.7 Suivi des surcharges :

Total

	2016												2017											
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
nb de tours total	0	230	268	270	262	261	269	276	263	253	246	254	260	228	266	264	292	297	275	298	278	336	291	281
nb surcharge	0	7	10	7	19	13	8	7	11	8	15	10	7	7	59	45	59	36	38	39	52	47	38	42
% surcharge	#DIV/0!	3,04%	3,73%	2,59%	7,25%	4,98%	2,97%	2,54%	4,18%	3,16%	6,10%	3,94%	2,69%	3,07%	22,18%	17,05%	20,21%	12,12%	13,82%	13,09%	18,71%	13,99%	13,06%	14,95%
% surcharge >5%	0,00	0,00	0,00	0,37	2,3	0,8	0,0	0,0	0,4	0,0	1,2	0,8	0,00	0,44	14,29	7,20	9,2	4,7	2,9	4,7	7,6	3,9	4,1	3,6
surcharge 0 à 4,9%	0	7	10	6	13	11	8	7	10	8	12	8	7	6	21	26	32	22	30	25	31	34	26	32
surcharge 5 à 9%	0	0	0	1	4	2	0	0	1	0	3	2	0	1	25	11	15	9	6	11	19	11	11	5
surcharge 10 à 19%	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	4	11	5	2	2	1	2	1	5
surcharge 20 à 29%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0
surcharge 30 à 39%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0
surcharge 40 à 49%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
surcharge sup à 50%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

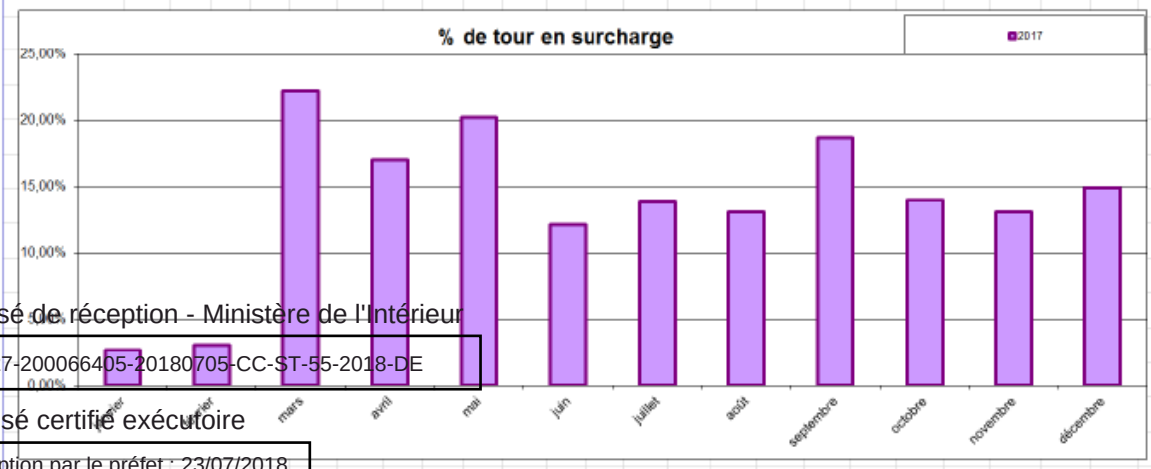

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

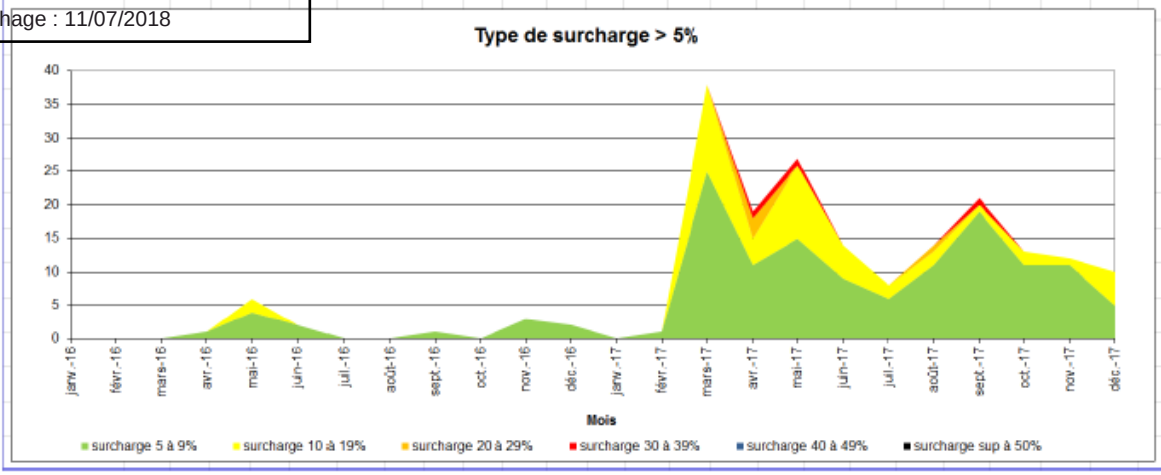

2.1.1.8 Suivi des points noirs :

Pour cette deuxième année de marché et compte tenu de l'étendue du territoire, du contexte des fusions de communauté de communes, peu de points noirs ont été supprimés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

Courant du premier trimestre 2017, Le prestataire de collecte a transmis à la collectivité l'ensemble des plans de collecte.

Un travail de refonte des plans de collecte a été lancé afin de supprimer notamment les collectes bilatérales non autorisées et non justifiées ; Ce travail a également pour but de supprimer, en collaboration avec la communauté de communes, l'ensemble des marches arrière.

2.1.1.9 Fonctionnement du service « Déchets » :

2.1.1.9.1 Remontées d'informations quotidiennes

Pour garantir un retour terrain efficace, le prestataire transmet chaque jour à la collectivité, un fichier de « remontées d'informations » qui reprend l'ensemble des anomalies détectées en collecte par les équipages.

Cet envoi quotidien a pour objectif d'apporter à la collectivité un maximum d'éléments pour répondre aux questions d'usagers sur d'éventuelles non collectes ou signaler des difficultés de collecte (élagage…).

Ce fichier est désormais transmis via la plateforme «Planet Client» mise en place par Derichebourg permettant d'accéder à tout moment aux informations.

2.1.1.9.2 Suivi des refus de collecte et demandes d'élagage

Les équipages effectuent régulièrement des refus de collecte lorsque les déchets présentés ne sont pas conformes aux exigences de la collectivité. Sur le territoire de collecte, nous sommes confrontés sur de nombreuses tournées aux problèmes d'élagage. Il s'agit principalement de haies qui ne sont pas taillées ou pas suffisamment (en hauteur) pour permettre le passage des véhicules de collecte. A noter que le chiffre de demandes d'élagage correspond au nombre de remontées : un site peut ainsi faire l'objet de plusieurs requêtes tant que l'élagage n'est pas réalisé.

	Refus de collecte	*Demande d'élagage*
Total	***362***	***161***

2.1.1.9.3 Suivi des réclamations

En 2017, La Communauté de communes a mis en place conjointement avec le prestataire de collecte un tableau des réclamations qui permet de suivre plus facilement les réclamations des usagers et les réponses apportées.

Données relatives aux tonnages de la collecte en porte à porte

2.1.1.10 Collecte en porte à porte des OMA (particuliers et professionnels)

2.1.1.10.1 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles

La collecte des OMr est assurée en C1 pour toutes les communes sauf Bourg-Achard, Routot et Quillebeuf-sur-Seine en C2.

La société Polyurbaine Normandie (DERICHEBOURG) a collecté au total 15 088 tonnes d'OMr en 2017 (contre 15486 tonnes en 2016, soit une diminution de 2,57%).

Elle a procédé à un total de 2497 vidages (2223 vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Malleville-sur-le-Bec et 274 vers le quai de transfert de Pont-Audemer).

La performance moyenne sur l'ensemble du groupement est de 204,1kg/an/ha (population 2017 : 73 939 hab)

Il est important de signaler que ces tonnages correspondent à ceux produits par l'ensemble des collectivités du groupement. Le prestataire n'a pas la possibilité de distinguer précisément les trois collectivités du fait de circuits de collecte mutualisés.

	O.M. 2016	O.M. 2017	O.M. 2018	Evolution 2016-2017
Janvier	1258,160T	1258,160T	0,000T	0,00%
Février	1219,520T	1095,620T	0,000T	-10,16%
Mars	1288,680T	1305,970T	0,000T	1,34%
Avril	1271,060T	1146,000T	0,000T	-9,84%
Mai	1332,700T	1323,900T	0,000T	-0,66%
Juin	1346,360T	1273,480T	0,000T	-5,41%
Juillet	1258,040T	1222,960T	0,000T	-2,79%
Août	1331,040T	1319,620T	0,000T	-0,86%
Septembre	1186,250T	1275,000T	0,000T	7,48%
Octobre	1354,560T	1288,340T	0,000T	-4,89%
Novembre	1338,300T	1295,420T	0,000T	-3,25%
Décembre	1300,340T	1283,240T	0,000T	-1,36%
*CUMUL	15486,210T	15087,710T	0,000T	-2,57%

Pour simplifier l'observation des écarts, nous considérons le même tonnage en janvier 2016 que janvier 2017 (début marché en février 2016).

Suivi mensuel des OMr collectés sur l'ensemble du groupement de commande

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

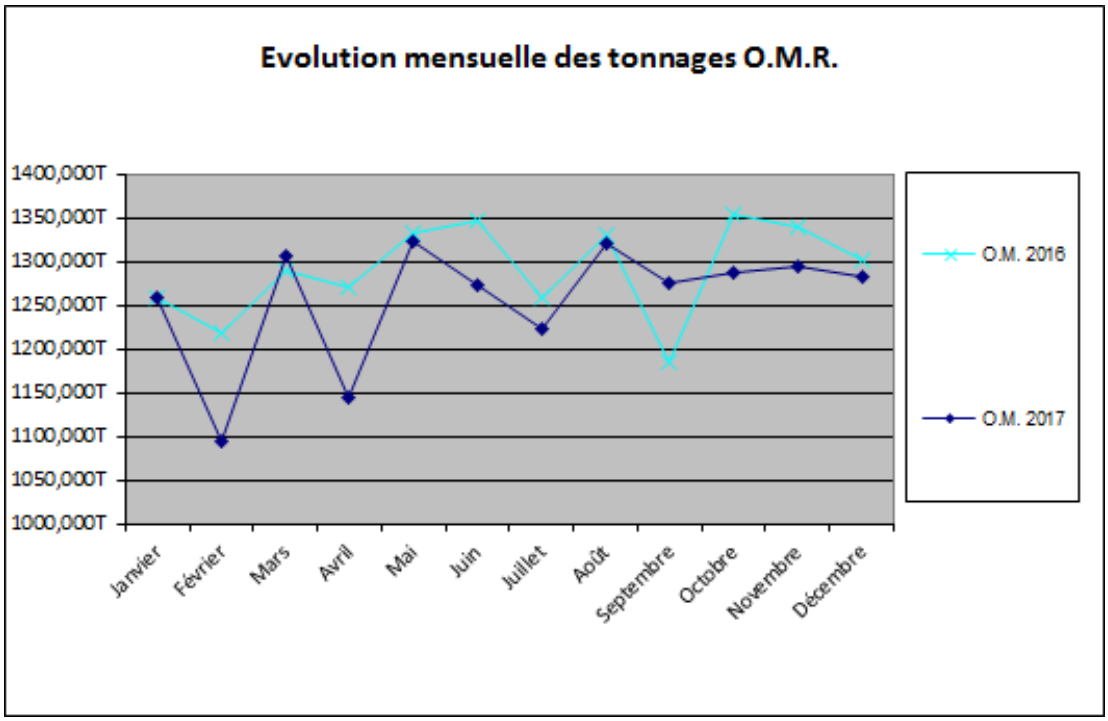

Evolution des tonnages OMr collectés sur l'ensemble du groupement de commande

2.1.1.10.2 Collecte des Emballages Ménagers Recyclables

La collecte sélective est assurée en C0,5 pour toutes les communes.

La société Polyurbaine Normandie (DERICHEBOURG) a collecté au total 2 719 tonnes d'EMR en 2017 (contre près de 2 601 tonnes en 2016, soit une augmentation d'environ 4,6%).

Elle a procédé à un total de 1085 vidages (943 vers l'ISDND de Malleville-sur-le-Bec et 274 vers le centre de tri de Pont-Audemer)

La performance moyenne sur l'ensemble du groupement est de 36,8 kg/an/hab. (population 2017 : 73 939 hab)

Comme pour ceux des OMr, il est important de signaler que ces tonnages correspondent à ceux produits par l'ensemble des collectivités du groupement. Le prestataire n'a pas la possibilité de distinguer précisément les trois collectivités du fait de circuits de collecte mutualisés.

L'ensemble des foyers du territoire est doté de bacs à couvercle jaune exceptés ceux de l'ancienne Communauté de communes Roumois Nord dont la collecte est assurée en sacs jaunes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

	C.S. 2016	C.S. 2017	C.S. 2018	Evolution 2016-2017
Janvier	238,120T	238,120T	0,000T	0,00%
Février	187,540T	191,340T	0,000T	2,03%
Mars	225,680T	240,100T	0,000T	6,39%
Avril	214,040T	209,390T	0,000T	-2,17%
Mai	213,520T	236,140T	0,000T	10,59%
Juin	218,660T	233,280T	0,000T	6,69%
Juillet	203,520T	213,280T	0,000T	4,80%
Août	217,740T	235,660T	0,000T	8,23%
Septembre	224,880T	231,340T	0,000T	2,87%
Octobre	224,540T	225,540T	0,000T	0,45%
Novembre	210,420T	232,480T	0,000T	10,48%
Décembre	221,840T	232,820T	0,000T	4,95%
*CUMUL	2600,500T	2719,490T	0,000T	4,58%

Pour simplifier l'observation des écarts, nous considérons le même tonnage en janvier 2016 que janvier 2017 (début marché en février 2016).

Suivi mensuel des tonnages EMR collectés sur l'ensemble du groupement de commande

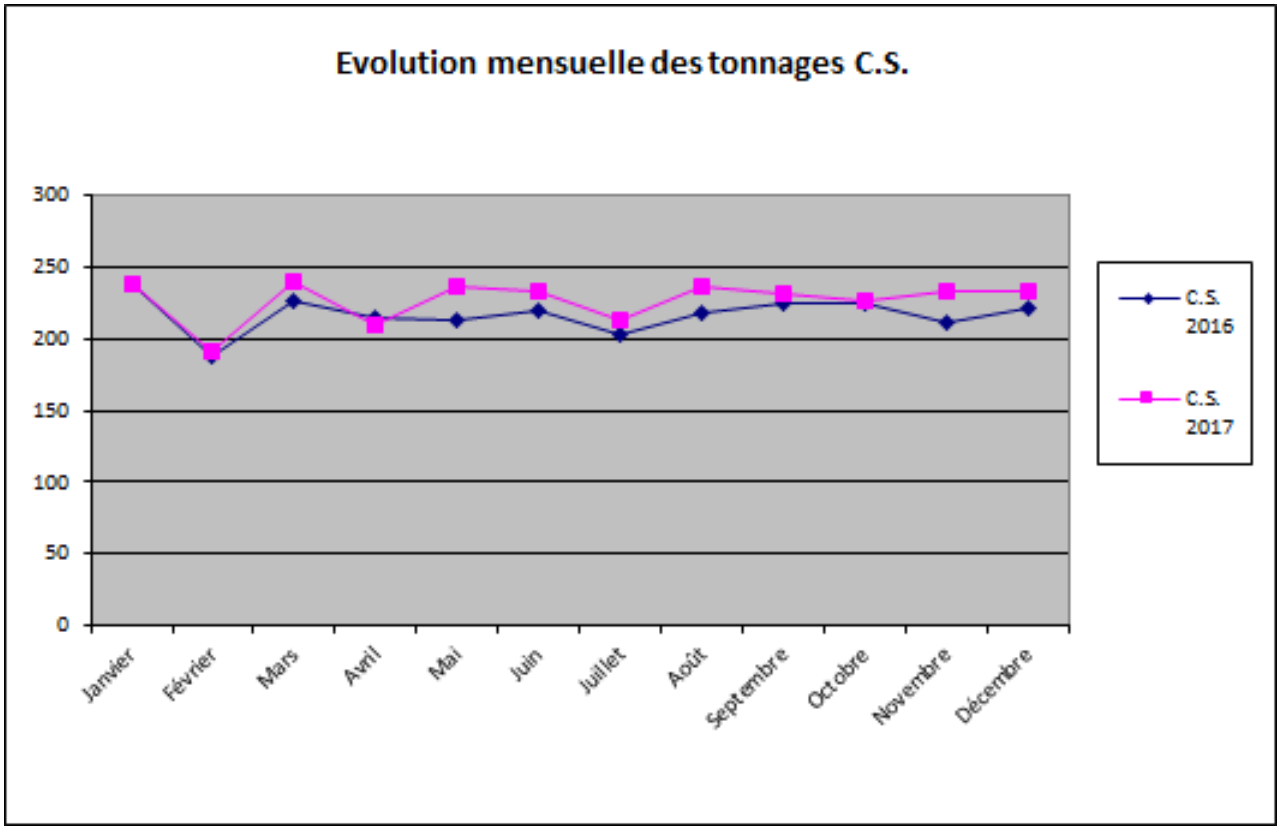

Evolution des tonnages EMR collectés sur l'ensemble du groupement de commande

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

2.1.1.11 Collecte en porte à porte des Déchets Verts

La collecte des Déchets Verts en porte à porte est assurée pour les communes de Bosroumois et Saint-Ouen-du-Tilleul en C1 pendant la période du 1er avril au 31 octobre.

La société Polyurbaine Normandie (DERICHEBOURG) a collecté au total 843 tonnes de déchets Verts en 2017 (contre 897 tonnes en 2016, soit une diminution d'environ 6%).

Elle a procédé à un total de 137 vidages vers la plateforme d'Amfreville la Campagne (Ecosys).

	D.V. 2016	D.V. 2017	D.V. 2018	Evolution 2016-2017
Janvier	0,000T	0,000T	0,000T	#DIV/0!
Février	0,000T	0,000T	0,000T	#DIV/0!
Mars	0,000T	0,000T	0,000T	#DIV/0!
Avril	114,620T	144,300T	0,000T	25,89%
Mai	152,720T	141,900T	0,000T	-7,08%
Juin	185,860T	140,920T	0,000T	-24,18%
Juillet	150,400T	72,380T	0,000T	-51,88%
Août	107,652T	92,880T	0,000T	-13,72%
Septembre	108,440T	111,760T	0,000T	3,06%
Octobre	77,060T	139,040T	0,000T	80,43%
Novembre	0,000T	0,000T	0,000T	#DIV/0!
Décembre	0,000T	0,000T	0,000T	#DIV/0!
*CUMUL	896,752T	843,180T	0,000T	-5,97%

Pour simplifier l'observation des ecarts, nous considerons le meme tonnage en janvier 2016 que janvier 2017 (début marché en février 2016).

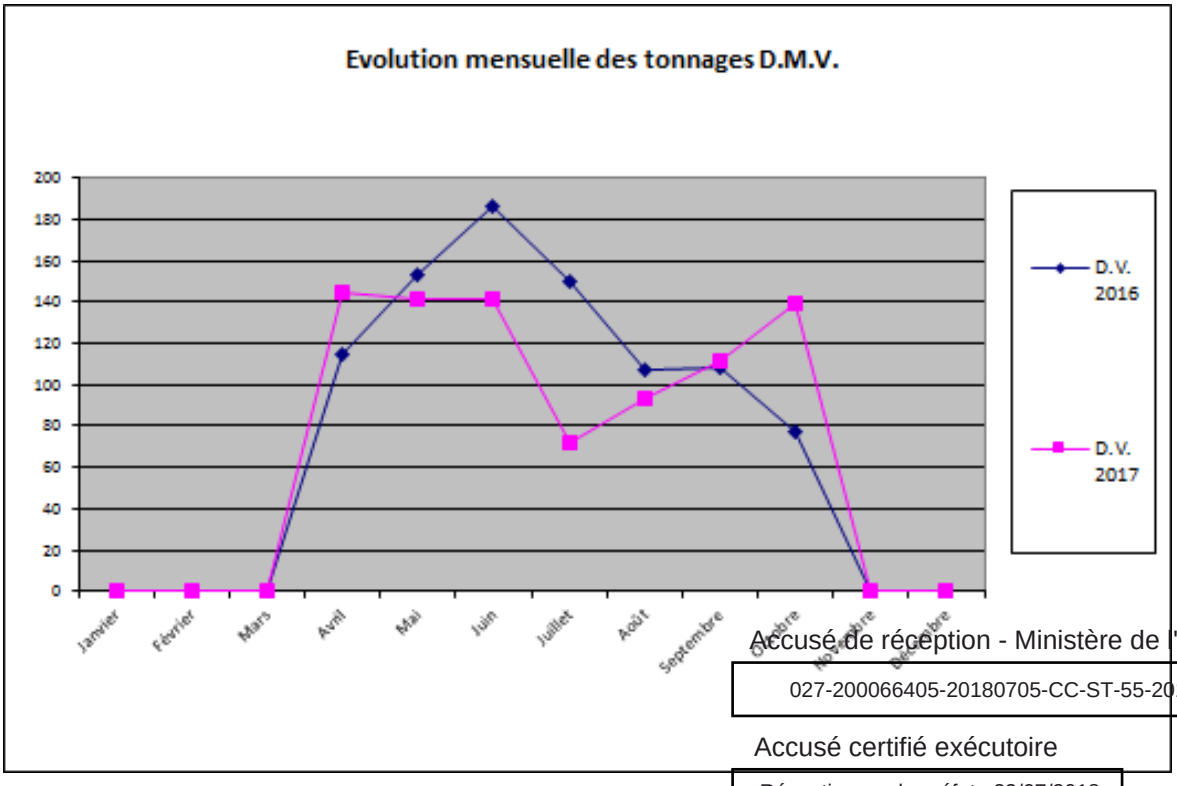

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

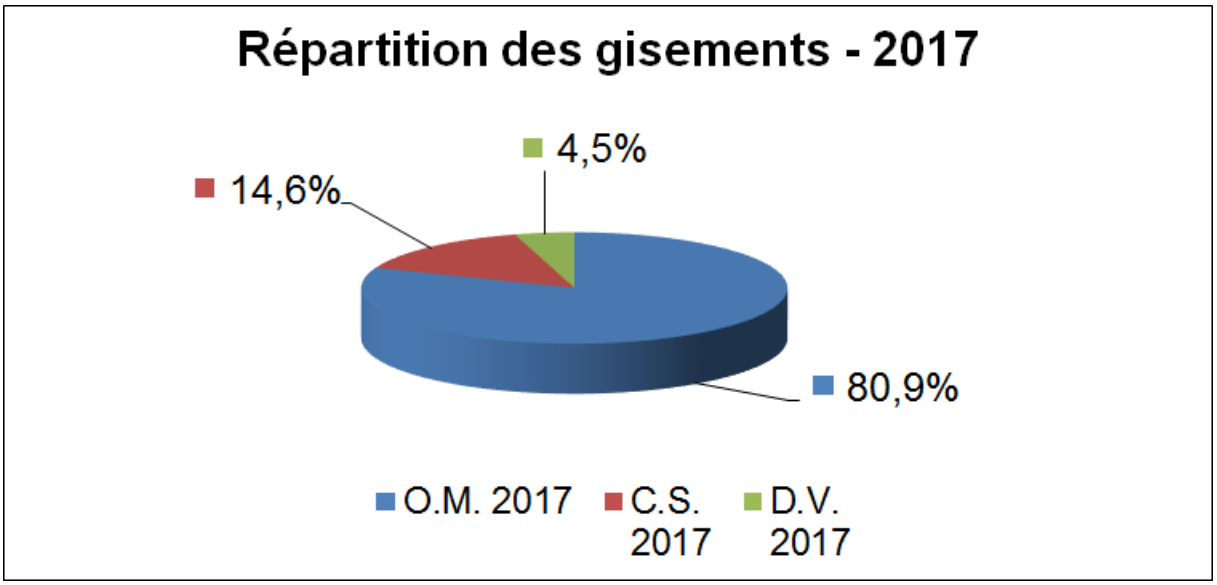

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DANS DES POINTS EQUIPES DE COLONNES AERIENNES (VERRE, FIBREUX, GROS CARTONS)

Sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine, 306 Points d'Apport Volontaire sont présents

145 colonnes sont dédiées à la collecte du verre, soit 1 colonne pour 0.002 habitants.

97 colonnes sont dédiées aux Revues-journaux-magazines (aux Fibreux depuis novembre 2017), soit 1 colonne pour 0.001 habitants.

64 conteneurs sont dédiés à la collecte des Gros Cartons, soit 1 conteneur pour 0.001 habitants.

La collecte des colonnes des Points d'Apport volontaires est assurée par le SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure).

En 2017, le SDOMODE a collecté les tonnages suivants :

	Tonnage en 2017 (t)	Ratio (Kg/an/hab)
Revues-Journaux-Magazines	356,3	6,6
Verre	1804,2	33,5
Gros cartons	175,2	3,3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE EN DECHETTERIES

En date du 31 mai 2016, un arrêté préfectoral a entériné le transfert de la compétence « hauts de quais » au SDOMODE, avec effet au 1er janvier 2017 et a modifié en conséquence ses statuts. Cette nouvelle compétence permet au syndicat d'assurer l'accueil, le transport et le traitement des déchets pour le compte de la collectivité.

L'accès aux déchetteries est toujours gratuit pour les particuliers. Cet accès s'effectue dorénavant au moyen d'une carte liée au véhicule.

Sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine, quatre déchetteries sont présentes : Amfreville-Saint-Amand, Grand-Bourgtheroulde, Bourg-Achard et Trouville-la-Haule. Cependant, tout usager peut se rendre dans n'importe laquelle des 17 déchetteries du SDOMODE ouvertes aux particuliers

Les tonnages des déchets des déchetteries

Les tonnages des déchets des déchetteries sont rassemblés dans le tableau ci-dessous :

		Tonnages 2017												
		1er Trimestre			2ème Trimestre			3ème Trimestre			4ème Trimestre			
mode de collecte	filière	Janvier	Février	Mars	avril	mai	juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL année 2017
Ensemble des déchetteries	déchets verts	165,27	175,100	526,980	592,440	740,240	779,240	669,560	746,820	763,860	726,480	491,080	217,800	6594,87
	gazon	0,00	0,000	0,000	120,840	155,310	84,240	18,620	7,140	0,000	113,700	0,000	0,000	499,85
	branches	26,96	28,840	6,720	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	7,820	70,34
	gravats	223,84	230,16	390,38	589,12	593,39	496,60	466,44	578,82	358,44	483,84	266,14	167,96	4845,13
	bois	85,78	127,68	172,66	188,92	185,40	144,22	168,82	177,91	142,58	139,80	108,02	69,74	1711,53
	plâtre	54,52	48,04	40,96	59,90	44,82	53,70	54,86	59,70	47,54	41,62	38,50	33,42	577,58
	encombrants	114,70	139,82	169,30	182,40	188,88	160,38	167,90	211,46	162,06	161,48	134,74	96,76	1889,88
	ferraille	49,57	52,41	84,28	88,54	84,62	70,78	77,82	105,64	72,84	71,34	51,36	41,28	850,48
	batterie	0,94	0,686	1,649	1,242	1,164	0,294	1,192	2,356	0,548	1,384	0,447	0,739	12,64
	DMS	3,56	4,368	4,851	8,236	6,628	6,140	7,169	7,695	5,014	6,630	4,960	3,755	69,01
	Huile de vidange	2,07	2,520	2,070	2,340	6,570	1,710	2,700	5,490	2,520	2,700	5,310	0,630	36,63
	gros cartons (déchèterie)	17,08	17,850	20,780	21,280	24,600	21,210	22,730	24,460	19,860	20,560	18,400	15,210	244,02
	D3E	140,159			149,720			157,511			120,020			567,41
	Pneus	3,003			15,242			14,173			5,862			38,28
	Piles	0,613			1,556			0,725			1,422			4,32
	ECO DDS	Données communiquées en début d'année 2018												

L'accès des professionnels aux déchetteries

L'accès aux déchetteries devient payant pour les professionnels.

Cet accès aux déchetteries du SDOMODE est ouvert à toute entreprise dont le siège social est situé sur le territoire, mais aussi à toute entreprise extérieure réalisant des travaux sur notre secteur.

La facturation des déchets se fait au coût réel (qui permet de couvrir les frais de transport et de traitement).

Au total, un réseau de 12 déchetteries (dont trois sur le territoire de la CDC Roumois Seine : Amfreville-Saint-Amand, Bourg-Achard et Grand-Bourgtheroulde) est dédié aux professionnels.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

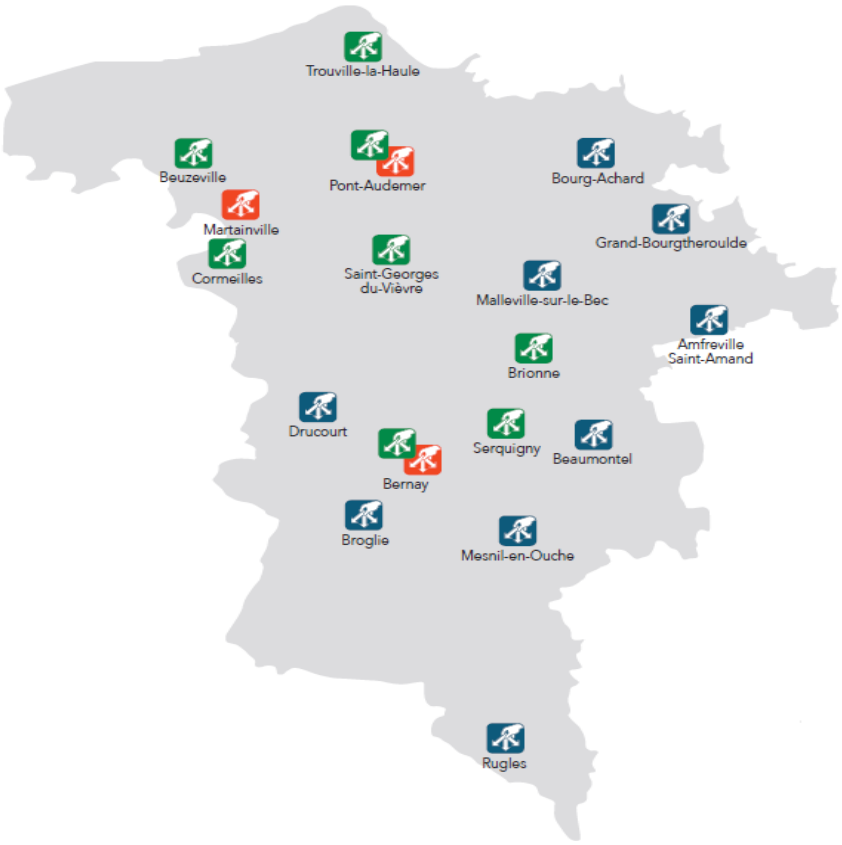

Particuliers acceptés uniquement

Particuliers et professionnels acceptés

Professionnels acceptés uniquement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018

Affichage : 11/07/2018

3 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS

TRAITEMENT DES DECHETS

La compétence traitement concerne toutes les opérations telles que le recyclage, le compostage, la valorisation ou l'enfouissement. La Communauté de communes Roumois Seine a transféré le transport et le traitement des déchets au SDOMODE.

Le tableau ci-dessous récapitule les tonnages traités par le SDOMODE.

		Tonnages 2017												
		1er Trimestre			2ème Trimestre			3ème Trimestre			4ème Trimestre			
mode de collecte	filière	Janvier	Février	Mars	avril	mai	juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL année 2017
Porte à Porte	ordures ménagères	982,22	848,00	1018,54	887,22	1026,29	978,64	924,62	1005,40	977,86	938,42	995,90	978,26	11561,37
	tri sélectif	195,20	148,34	194,38	162,75	176,14	194,760	185,480	201,980	193,820	177,300	177,040	184,000	2191,19
Ensemble des déchetteries	déchets verts	165,27	175,100	526,980	592,440	740,240	779,240	669,560	746,820	763,860	726,480	491,080	217,800	6594,87
	gazon	0,00	0,000	0,000	120,840	155,310	84,240	18,620	7,140	0,000	113,700	0,000	0,000	499,85
	branches	26,96	28,840	6,720	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	7,820	70,34
	gravats	223,84	230,16	390,38	589,12	593,39	496,60	466,44	578,82	358,44	483,84	266,14	167,96	4845,13
	bois	85,78	127,68	172,66	188,92	185,40	144,22	168,82	177,91	142,58	139,80	108,02	69,74	1711,53
	plâtre	54,52	48,04	40,96	59,90	44,82	53,70	54,86	59,70	47,54	41,62	38,50	33,42	577,58
	encombrants	114,70	139,82	169,30	182,40	188,88	160,38	167,90	211,46	162,06	161,48	134,74	96,76	1889,88
	ferraille	49,57	52,41	84,28	88,54	84,62	70,78	77,82	105,64	72,84	71,34	51,36	41,28	850,48
	batterie	0,94	0,686	1,649	1,242	1,164	0,294	1,192	2,356	0,548	1,384	0,447	0,739	12,64
	DMS	3,56	4,368	4,851	8,236	6,628	6,140	7,169	7,695	5,014	6,630	4,960	3,755	69,01
	Huile de vidange	2,07	2,520	2,070	2,340	6,570	1,710	2,700	5,490	2,520	2,700	5,310	0,630	36,63
	gros cartons (déchèterie)	17,08	17,850	20,780	21,280	24,600	21,210	22,730	24,460	19,860	20,560	18,400	15,210	244,02
	D3E	140,159			149,720			157,511			120,020			567,41
	Pneus	3,003			15,242			14,173			5,862			38,28
	Piles	0,613			1,556			0,725			1,422			4,32
	ECO DDS	Données communiquées en début d'année 2018												
Apport Volontaire	papier	27,269	26,281	36,847	22,702	33,783	32,411	34,785	36,88	27,64	32,491	32,291	12,918	356,30
	verre	148,832	141,12	128,234	161,696	170,658	158,443	152,277	173,803	125,6	156,78	137,841	148,923	1804,21
	gros cartons (apport volontaire)	15,05	12,01	17,42	14,48	15,55	15,49	14,59	16,03	12,93	12,95	12,03	16,63	175,16

PRINCIPALES OPERATIONS REALISEES DANS L'ANNEE

Organisation et structuration du service « Déchets » :

Jusqu'en octobre 2017, le service « Déchets » de la Communauté de communes Roumois Seine comptait un effectif correspondant à 0,5 ETP

A cette date, une assistante administrative (0,5 ETP) et une gestionnaire des « déchets » (1 ETP) sont venues étoffer le service.

Une comptabilisation des appels dans le service s'effectue depuis le 15 juin 2017 ; on dénombre 725 appels depuis cette date.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

-Rédaction d'un règlement de collecte à l'échelle du territoire de la CDC Roumois Seine.

Celui-ci a été approuvé et voté en assemblée communautaire du 07 juin 2018.

- Travail à l'élaboration d'un PLPDMA à l'échelle du territoire de la CDC Roumois Seine

Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des Déchets Ménagers et Assimilés doivent définir, depuis le 1er janvier 2012, un programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place. L'objectif national est la réduction de 10% minimum des DMA (de 2010 à 2020)

Deux agents ont suivi une formation « Animateurs PLPDMA » (du 13 au 15 décembre 2017).

L'objectif est de valider le PLPDMA de la collectivité pour la fin de l'année 2018.

Le CODEC porté par le SDOMODE :

L'engagement du SDOMODE dans un nouveau contrat (Contrat Déchets et Economie Circulaire) est né d'une volonté politique de continuer et de renforcer les actions menées lors de son Programme Local de Prévention qui s'est achevé en juin 2016. Ce contrat a fait l'objet d'une convention avec l'ADEME depuis août 2017 pour une durée de 3 ans. Le but est de limiter le gaspillage des ressources et de réduire l'impact environnemental. Parmi les opérations possibles, des actions pourront être menées en partenariat étroit avec les EPCI.

Les principaux objectifs sont la réduction de 15% des DMA entre 2010 et 2020, la réduction de 30% du tonnage des déchets issus du territoire et enfouis par rapport à 2010 et l'engagement de 5 entreprises dans une démarche liée à l'économie circulaire (ou 5 actions engagées vers les entreprises).

Evolution des consignes de tri des papiers et cartonnettes :

Depuis le 1er décembre 2017, le SDOMODE applique de nouvelles consignes de tri aux papiers et cartonnettes. Ces matériaux ne sont plus tolérés dans les bacs et sacs jaunes collectés en porte à porte mais doivent être acheminés vers les colonnes à Revues-Journaux-Magazines des Points d'Apport Volontaire. Le tri passe ainsi vers un mode « Fibreux » / « non-fibreux ». Le but est d'améliorer la qualité du gisement, de préparer le passage aux consignes élargies en 2019 et de maintenir le centre de tri.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

L'objectif 2020 est de collecter 822 tonnes supplémentaires par an entre 2016 et 2020, soit 5kg/habitant.

Pour accompagner cette évolution des consignes, le SDOMODE a développé plusieurs supports de communication : parmi ces supports, un guide de tri a été distribué à l'ensemble des foyers du territoire (boitage).

Parallèlement à la communication mise en œuvre, le SDOMODE a pris en charge l'extension du parc de colonnes à destination des Fibreux. Les communes du territoire ont commencé à être contactées pour étudier la possibilité de créer de nouveaux Points d'Apport Volontaire. La dotation en nouvelles colonnes se poursuit en 2018.

Opération « Arrêtons le gâchis dans les cantines scolaires » portée par le SDOMODE

Cette action s'est inscrite dans la suite logique de ses actions de réduction des déchets entamées en 2008 et, en particulier, de son engagement dans un Programme Local de Prévention, de 2009 à 2015.

Retenu lauréat de l'appel à projet « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire », le SDOMODE a signé la convention avec l'ADEME en septembre 2016. En accord avec la convention, le SDOMODE s'est engagé à cibler 30 % des sites de restauration scolaire de son territoire, soit 45 sites.

L'opération est organisée en deux vagues : vague 1 sur l'année scolaire 2016-17 et la vague 2 sur l'année scolaire 2017-18.

Parmi les 20 sites de la 1ère vague, 6 sites concernaient le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine : Boissey-le-Chatel, Hauville, La Saussaye, Saint-Ouen-de-Thouberville, Saint-Ouen-du-Tilleul et Vraiville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

Résultats des sites bénéficiant d'une cuisine sur place :

Site	Convives Moy. / jour	Diagnostic		Bilan		
		Portion	GA / jour / convive	Portion	GA / jour / convive	Evolution
Beuzeville	350	384 g	**56 g**	399 g	**44,5 g**	- 20%
Brionne Brassens[5]	65	568 g	**124 g**	414 g	**28 g**	- 77%
Brionne Pergaud	160	450 g	**74 g**	438 g	**23 g**	- 69%
Epaignes	100	380 g	**35 g**	308 g	**9 g**	- 74%
Fontaine l'Abbé	26	369 g	**16 g**	443 g	**10 g**	- 37,5%
Illeville	110	433 g	**52 g**	339 g	**23 g**	- 56%
Landepereuse[6]	100	452 g	**110 g**	364 g	**37 g**	- 66%
St Jean du Thenney	21	-	**31 g**	447 g	**22,5 g**	- 27%
St Mards de Blacarville	50	496 g	**88 g**	385 g	**31 g**	- 65%
St Ouen de Thouberville *	275	405 g	**69 g**	478 g	**33 g**	- 52%
St Ouen du Tilleul *	115	370 g	**33 g**	403 g	**45 g**	+ 36%
Réduction globale du gaspillage de :				**61 %**		

Résultats des sites sous contrat avec un prestataire :

Site	Cuisine	Convives Moy. / jour	Diagnostic		Bilan		
			Portion	GA / jour / convive	Portion	GA / jour / convive	Evolution
Boissey le C.*	ISIDORE	110	-	**61 g**	473 g	**80 g**	+ 31%
Fourmetot	ISIDORE	35	485 g	**234 g**	465 g	**137 g**	- 41%
Freneuse	La Normande	15	640 g	**48 g**	579 g	**72 g**	+ 50%
La Saussaye *	La Normande	140	-	**92 g**	-	**88 g**	- 4%
Lieurey	API	150	-	**151 g**	-	**52 g**	- 66%
Vraiville *	La Normande	75	511 g	**216 g**	503 g	**134 g**	- 38%
Réduction globale du gaspillage de :					**29 %**		

** Communes du territoire de la Communauté de communes Roumois Seine*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

BOISSEY-LE-CHATEL - ECOLE PRIMAIRE - PRESTATAIRE ISIDORE

Nombre moyen de convives : 110

Mesures *(/ pers. / jour)*	Diagnostic initial *(janvier)*	Diagnostic final *(juin)*	RESULTAT
Portion	-	473 g	
GA cuisine	15 g	58 g	
GA conso	46 g	22 g	
GA pain	0 g	2,7 g	+ 31 %
GA total	61 g	80 g	

Actions :

- Participation d'élèves aux pesées
- Pesée des portions en juin
- Formation de l'élue en charge cantine (formation du SDOMODE avec le CREPAN)

La cantine de Boissey-le-Châtel utilisait déjà un coupe-fruit avant l'opération. Son exemple a été suivi par le cuisinier de Landepereuse pour faciliter la consommation des fruits.

Projet de la référente pour 2017-2018 : refaire des pesées, ce qui a été fait en novembre.

ECONOMIES MONETAIRES			
110 convives/j en moyenne	Coût GA avant action	Coût GA après action	**Perte €**
Pour un convive	0.12	0.16	0.4
Pour la totalité des convives/semaine (4 jours)	52.8	70.4	17.6
Pour la totalité des convives/an (36 semaines)	1900.8	2534.4	**633.6**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

HAUVILLE – ECOLE PRIMAIRE – CUISINE SUR PLACE

Nombre moyen de convives : 15

Mesures *(/ pers. / jour)*	Diagnostic initial *(janvier)*	Diagnostic final *(juin)*	RESULTAT
Portion	379 g	-	
GA cuisine	15,6 g	-	
GA conso	32,3 g	-	
GA pain	1,32 g	-	-
GA total	48 g	-	

La référente n'a pas fourni les données des pesées de juin, « trop fouillis » d'après elle.

Actions :

- Participation des agents de cuisine aux deux formations du SDOMODE avec le CREPAN (pour cuisiniers et service)
- Sensibilisation de la classe CM1-CM2 au gaspillage, création d'affiches, participation aux pesées
- Ateliers goût avec les légumes cultivés dans le potager par les élèves de l'école
- Réduction du pain suite au constat par les élèves du pain jeté dans le composteur

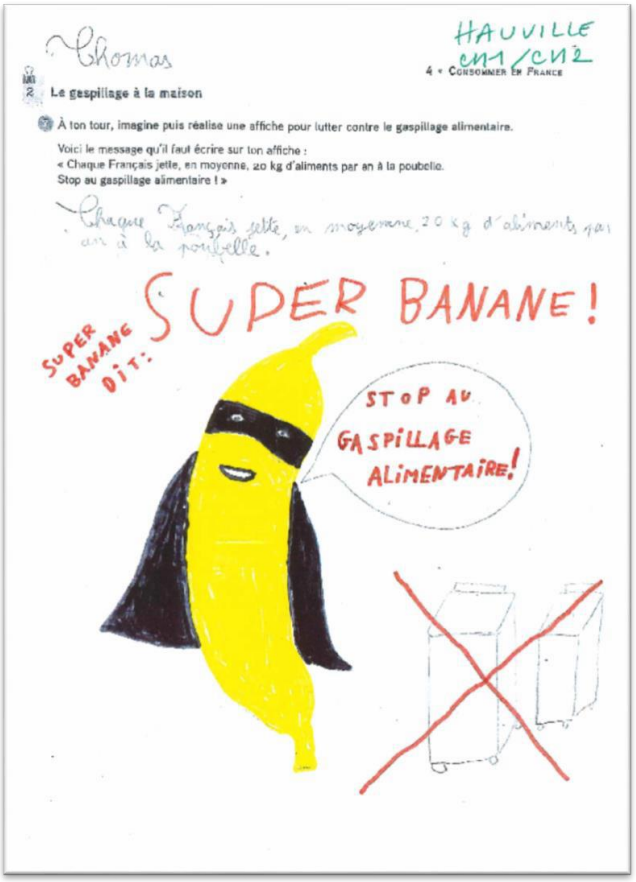

À l'école d'Hauville, les enfants de la classe de CM1- CM2 qui participaient aux pesées se sont déguisés en Super Banane pour le 1er jour des pesées de juin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

LA SAUSSAYE - PRESTATAIRE LA NORMANDE

Nombre moyen de convives : 140

Mesures *(/ pers. / jour)*	Diagnostic initial *(janvier)*	Diagnostic final *(juin)*	RESULTAT
Portion	-	318 g	
GA cuisine	54,5 g	53,9 g	
GA conso	37,7 g	34,5 g	
GA pain	2,9 g	2,7 g	- 4 %
GA total	92 g	88 g	

Actions :

- Pesée des portions en juin
- Élaboration d'un plan d'actions (ci-dessous)
- Interventions de la diététicienne *La Normande* dans toutes les classes
- Explication du menu du jour en classe, chaque matin
- Choix du menu sur une semaine par le conseil des élèves
- Ateliers TAP

Intervention de la diététicienne auprès du personnel de cuisine pour utiliser épices

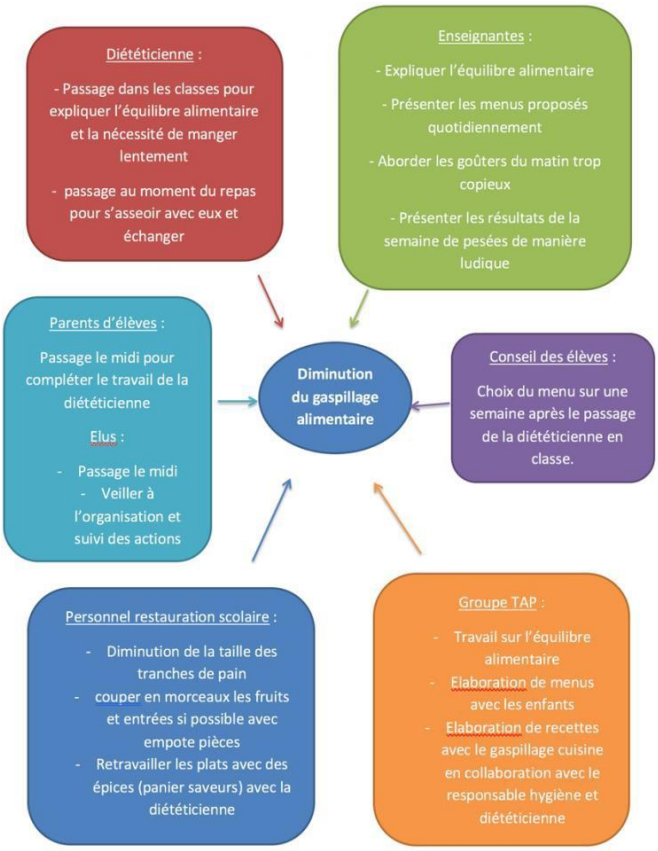

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

Moins de gaspillage mais du chemin encore à faire...

La commune s'est engagée, auprès du Sdomode, à limiter le gaspillage alimentaire dans le restaurant scolaire de l'école élémentaire. Une réunion-bilan s'est tenue fin juin.

e Courrier de l'Eure 19 juil. 2017

Pendant deux semaines, les enfants ont été invités à répartir leurs déchets alimentaires dans différents seaux qui ont été pesés.

Lutter contre le gaspillage alimentaire, c'est l'occasion de fédérer ous les acteurs d'une structure autour d'un projet commun. Ce fut le as cette année à La Saussaye. Le idomode (syndicat de traitement les déchets ménagers de l'ouest de 'Eure) en partenariat avec la munipalité et sa référente Isabelle Stievenard, 1re adjointe, des enseignants de l'école élémentaire, des arents d'élèves, le traiteur La Normande, représenté par sa diététicienne Charlotte Lecouffe, le personnel communal en poste au restaurant scolaire, et une animatrice TAP : tous ont joint leurs efforts pour réduire le gaspillage à la cantine.

Deux pesées des déchets

Sur une semaine en janvier, puis une en juin, les déchets du restaurant scolaire ont été pesés et répartis en plusieurs catégories. D'abord, le retour des assiettes, c'est- à- dire ce qui a été pris par les enfants au self-service et non consommé, a été réparti en quatre seaux : entrée, viande, légumes et fromage dessert, les noyaux, pots et emballages allant dans la poubelle d'ordures ménagères. La nourriture non prise par les enfants a été pesée à part. « En retour assiettes, a expliqué Isabelle Stievenard, nous étions à 38 g/enfant en janvier et nous sommes passés à 34 g en juin. »

Vers l'équilibre alimentaire

Pour arriver à cette sensible amélioration, un gros travail a été fait dans les classes avec les enseignantes et l'intervention de la diététicienne, ainsi que dans les TAP avec un atelier « être écocitoyen, mieux consommer ». Début mai, Charlotte Lecouffe a expliqué dans chaque classe le rôle important de chaque élément de la pyramide alimentaire. Ce n'était pas des notions totalement inconnues des enfants puisque ceux qui fréquentaient les TAP avaient déjà travaillé là- dessus avec Christine Durand au travers d'activités ludiques : coloriage de la pyramide alimentaire, découpage d'aliments non transformés dans des revues et collage sur la pyramide, élaboration d'un menu « coup de coeur », puis autocritique et conception d'un menu équilibré.

Un gros travail avec les plus jeunes

Alors que les CM mangent plutôt bien et gaspillent peu, il a été remarqué que les plus jeunes avaient des plateaux sans verre, ou sans aucun fruit ou légume. Lors des deux semaines de pesées, chaque jour, des intervenants du projet sont restés au restaurant scolaire le temps du repas. Ils ont fait observer aux enfants leur plateau. « Une fillette est allée s'asseoir avec juste un cordon-bleu dans son plateau ! », s'est étonnée Christine. « Après une longue discussion, j'ai réussi à la convaincre de retourner au self pour prendre un ramequin de concombre et un fruit, et surtout un verre pour boire, surtout par cette période de chaleur. »

Des améliorations à apporter

Les intervenants ont chacun apporté leurs idées pour que les enfants mangent mieux et gaspillent moins. Catherine Soyer, du Sdomode, a proposé de présenter plusieurs assiettes dans la vitrine du self : assiettes « petite faim » et assiettes « grosse faim » avec, par exemple, une seule rondelle de cervelas pour les unes et 2 à 3 pour les autres. Isabelle Stievenard envisage de relancer le finger-food. « Les enfants adorant manger avec les doigts, il est sans doute plus facile pour eux de manger des quartiers de tomates découpées à l'emporte-pièce. » Une formation des employées communales à l'utilisation du « panier-saveur » (épices, crème, fromage, etc.) est envisagée afin qu'elles améliorent de leur petite touche personnelle certains plats.

Des questions restent encore à ce jour sans réponse : faut-il imposer un temps minimum à table pour que les enfants ne se précipitent pas dehors pour jouer avec les copains ? Ce projet, entamé en septembre 2016 et élaboré sur deux ans, se poursuivra dès la rentrée de septembre 2017, avec une présence renforcée des différents acteurs à la cantine pour continuer pas à pas la formation de ces petits gourmets de demain.

Ajouter un commentaire

Partager Commenter Sauvegar... Plus

Pour Contre

LE NEUBOURG - Deux malfrats armés menacent des jeunes

Le Courrier de l'Eure

La mairie du Neubourg condamnée à payer

Le Courrier de l'Eure
19 juil. 2017 (23)

ECONOMIES MONETAIRES			
140 convives/j en moyenne	Coût GA avant action	Coût GA après action	**Économie €**
Pour un convive	0.18	0.18	-
Pour la totalité des convives/semaine (4 jours)	100.8	100.8	-
Pour la totalité des convives/an (36 semaines)	3628.8	3628.8	**-**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE – ECOLE PRIMAIRE – CUISINE SUR PLACE

Nombre moyen de convives : 275

Mesures *(/ pers. / jour)*	Diagnostic initial *(janvier)*	Diagnostic final *(juin)*	RESULTAT
Portion	405 g	478 g	
GA cuisine	14 g	4 g	
GA conso	55 g	29 g	
GA pain	8,7 g	2 g	- 52 %
GA total	69 g	33 g	

Actions :

- Pesées des portions en janvier et juin
- Réduction des portions
- Formation cuisinière (formation du SDOMODE avec CREPAN)
- Création d'affiches en classe
- Article dans le bulletin municipal

Projets pour 2017-2018 : faire une semaine de pesées chaque trimestre ; mettre en place une commission cantine.

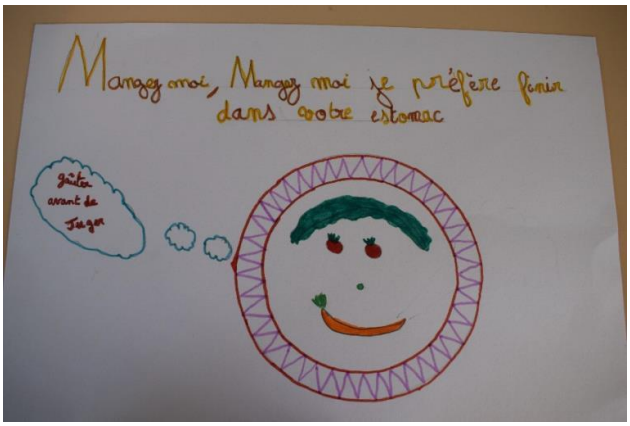

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

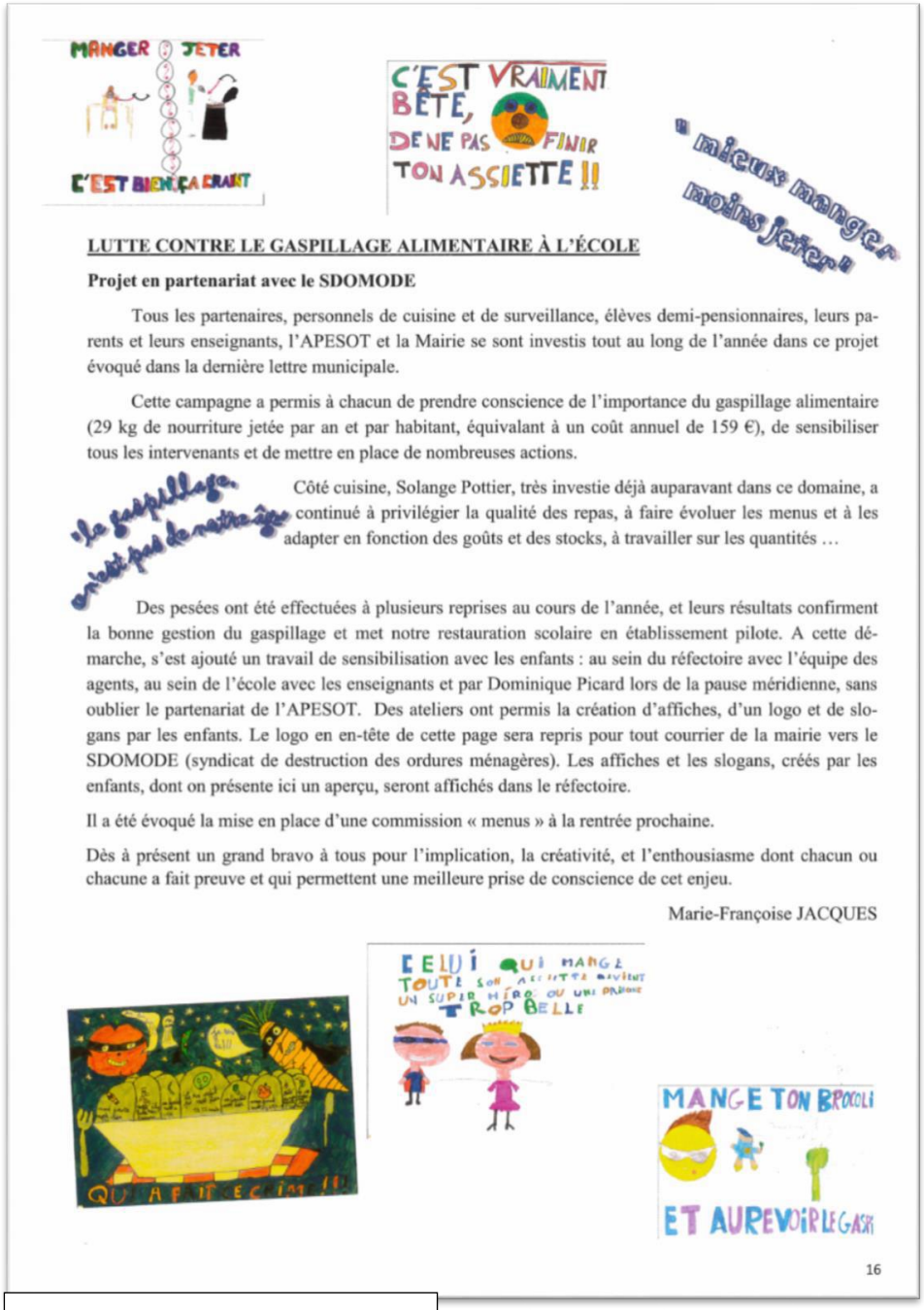

Bulletin de la commune

ECONOMIES MONETAIRES			
275 convives/j en moyenne	Coût GA avant action	Coût GA après action	**Économie €**
Pour un convive	0.14	0.07	0.07
Pour la totalité des convives/semaine (4 jours)	154	77	77
Pour la totalité des convives/an (36 semaines)	5544	2772	**2772**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

SAINT-OUEN-DU-TILLEUL – ECOLE PRIMAIRE – CUISINE SUR PLACE

Nombre moyen de convives : 115

Mesures *(/ pers. / jour)*	Diagnostic initial *(janvier)*	Diagnostic final *(juin)*	RESULTAT
Portion	370 g	403 g	
GA cuisine	15 g	25 g	
GA conso	18 g	20 g	
GA pain	2,6 g	4,3 g	**+ 36 %**
GA total	33 g	45 g*	

**Ce qui a fait monter la moyenne du GA sur la semaine de juin, c'est un plat servi le jeudi, à savoir lieu/courgettes : le GA grimpe à 87 g ce jour-là, tandis que la moyenne des 3 autres jours est à 30 g.*

Actions :

- Pesées des portions en janvier et juin
- Formation agent de cuisine (formation du SDOMODE avec CREPAN)

ECONOMIES MONETAIRES			
115 convives/j en moyenne	Coût GA avant action	Coût GA après action	**Perte €**
Pour un convive	0.07	0.09	0.02
Pour la totalité des convives/semaine (4 jours)	32.2	41.4	9.2
Pour la totalité des convives/an (36 semaines)	1159.2	1490.4	**331.2**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

VRAIVILLE – ECOLE PRIMAIRE – PRESTATAIRE LA NORMANDE

Nombre moyen de convives : 75

Mesures *(/ pers. / jour)*	Diagnostic initial *(janvier)*	Diagnostic final *(juin)*	RESULTAT
Portion	511 g	503 g	
GA cuisine	151 g	80 g	
GA conso	65 g	54 g	
GA pain	26 g	21 g	- 38 %
GA total	216 g	134 g	

Actions :

- Pesées des portions en janvier et juin
- Formation agents de cantine (formation du SDOMODE avec le CREPAN)

Création d'affiches et rédaction d'un règlement de cantine par les élèves de cours moyen

ECONOMIES MONETAIRES			
75 convives/j en moyenne	Coût GA avant action	Coût GA après action	**Économie €**
Pour un convive	0.43	0.27	0.16
Pour la totalité des convives /semaine (4 jours)	129	81	48
Pour la totalité des convives/an (36 semaines)	4644	2916	**1728**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

La prévention

3.1.1.1 Le compostage individuel

Il s'agit de l'action phare du SDOMODE par son impact sur la réduction des Ordures Ménagères. La fraction fermentescible (restes de repas, épluchures…) a en effet été estimée à 6.5 kg par habitant grâce à l'opération témoin menée auprès de 75 foyers en 2010-11.

Le SDOMODE fournit des composteurs à un tarif subventionné (composteurs 800 litres en chêne à 15€, composteurs 400 litres en sapin à 10€) aux collectivités qui se chargent de les revendre aux habitants intéressés.

En 2017, faute de régie de recettes, la Communauté de communes n'a pas pu faire profiter directement ses habitants de cette opération. Elle a réorienté les demandes vers les services du SDOMODE. La Collectivité ne dispose pas du nombre de composteurs ainsi vendus en 2017.

3.1.1.2 Stop Pub

Le SDOMODE a repris cette action nationale et a édité autocollants et présentoirs StopPub. En 2016, un comptage faisait état d'un taux d'équipement moyen de 19.3% des boites aux lettres.

Une opération témoin (octobre 2013) avait évalué la part d'imprimés non sollicités reçus par foyer à 2.3 kg.

Le site internet

Le site internet de la collectivité est consultable à l'adresse suivante : www.roumoiseine.fr

Il détaille la collecte en porte à porte (calendriers de collecte et consignes de tri), présente un lien vers le site du SDOMODE et propose des documents à télécharger.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

4 INDICATEURS FINANCIERS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS

LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le financement du service public d'élimination des déchets ménagers est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.), taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La collectivité qui instaure cette taxe en fixe chaque année les taux.

	% TEOM 2017	Nombre collecte OM	Nombre collecte TRI	Nombre collecte Déchets Verts
01 ex CDC ROUMOIS NORD (Zone unique)	12,70%	C1 (Pour info C2 sur Routot, Bourg Achard)	C 0,5	NON
02 ex CDC QUILLEBEUF-SUR-SEINE (Commune de Quillebeuf-sur-Seine)	13,80%	C2	C 0,5	NON
03 ex CDC QUILLEBEUF-SUR-SEINE (Autres communes)	12,00%	C1	C 0,5	NON
04 ex CDC BOURGTHEROULDE (Commune de Bourgtheroulde)	13,55%	C1	C 0,5	NON
05 ex CDC BOURGTHEROULDE (Commune de Bosc-Roger-en-Roumois donc Bosroumois)	15,50%	C1	C 0,5	C1 (du 01 avril au 31 octobre)
06 ex CDC BOURGTHEROULDE (Commune de Saint-Ouen-du-Tilleul)	15,40%	C1	C 0,5	C1 (du 01 avril au 31 octobre)
07 ex CDC BOURGTHEROULDE (Autres communes)	13,55%	C1	C 0,5	NON
08 ex CDC AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE (Zone unique)	16,54%	C1	C 0,5	NON

C 0,5 = 1 collecte tous les 15 jours
C1 = 1 collecte par semaine
C2 = 2 collectes par semaine

Les taux 2017 sont inchangés par rapport à ceux de 2016.

Le produit de la TEOM s'élève 5 049 291 € 2017. Ce montant comprend une régularisation de la TEOM 2016 pour 312 087 €.

En 2016, le montant de la TEOM s'élevait à 4 325 450 € (ce montant ne comprend pas la régularisation perçue en 2017).

REVERSEMENT DE LA CONTRIBUTION SUR LE TRI DES EMBALLAGES

Le SDOMODE soutient et accompagne les collectivités adhérentes dans leurs actions au quotidien, pour l'amélioration des performances de tri de leurs administrés. Il reverse aux collectivités adhérentes une partie du soutien d'Eco-Emballages, ce qui se traduit par une dotation financière annuelle.

Cette dotation est calculée sur la base de trois critères : population, tonnages recyclés et temps passé par l'ambassadeur de tri.

Pour l'année 2017, le montant reversé s'élève à 21 404,70 € au titre des résultats et déclarations pour l'année 2016.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

SOUTIEN ECO-EMBALLAGE - ACTION DE SENSIBILISATION AUPRES DES CITOYENS
REVERSEMENT AUX COLLECTIVITÉS AU TITRE DE 2016

	Indicateur 1 : Population		**Indicateur 2 : soutien au temps passé (forfait)**		**Indicateur 3 : soutien à la performance**			
	30 % de la somme allouée par EE → 23 205,83 €		20 % de la somme allouée par EE →15 470,55 €		50 % de la somme allouée par EE → 38 676,38 €			
Collectivités	Population 2016 avec double compte	Montant du soutien	Temps passé (déclaration de la collectivité)	Montant du soutien	Tonnages emballages recyclés (selon E-TEM)	Répartition (fonction de la population)	Montant du soutien	SOUTIEN au titre de 2016
Roumois Seine	53 088	6 886,41 €	4	1 672,49 €	1400,48	1018,38	12 845,80 €	21 404,70 €

LES MARCHES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Nom de l'attribution	Date de notification	Montant du marché HT	Objet du marché
NORDITEC	04/01/2018	14 750 €HT	Achat de 250 000 sacs jaunes destinés à la collecte sélective
Polyurbaine Normandie Plastic Omnium	18/07/2017	126 150 €HT Avenant marché collecte OMA	Achat de bacs OMr pucés
Polyurbaine Normandie Plastic Omnium	18/07/2017	12 248.80 €HT Avenant marché collecte OMA	Prestation pour dotation des professionnels en bacs OMr pucés et bacs jaunes
V2R	12/10/2017	15 862,50 €HT	Etude de faisabilité pour la mise en place d'une tarification incitative

LES DEPENSES GLOBALES

Prestation Polyurbaine Normandie (Derichebourg Environnement) (Collecte porte à porte OMA)

Les dépenses liées à la collecte au porte à porte des Ordures Ménagères et Assimilées s'élèvent à **1 652 199.53 €TTC en 2017,** ce qui représente un montant de **30.7 €TTC par habitant.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

CC Roumois Seine (hors Options)	
Janvier	139 983,61
Février	137 117,27
Mars	140 975,55
Avril	142 578,71
Mai	145 639,86
Juin	128 276,52
Juillet	125 195,18
Août	138 528,89
Septembre	138 347,42
Octobre	139 447,18
Novembre	135 165,73
Décembre	140 943,60
TOTAL (€ TTC)	**1 652 199,53**

A ce montant s'ajoute le coût d'acquisition des bacs fournis en 2016 aux trois collectivités historiques qui ont choisi de doter leurs habitants de bacs OMr pucés (Ex CDC de Bourgtheroulde, Quillebeuf-sur-Seine et Roumois-Nord).

Celui s'élève à **156 736.44€TTC pour l'année 2017**. Les bacs fournis (10 740 bacs 140 litres, 3 940 bacs 240 litres et 100 bacs 660 litres) sont facturés chaque mois durant toute la durée du marché. Le montant facturé par le prestataire comprend la fourniture des bacs et le surcoût lié à la collecte en bacs.

Contribution SDOMODE (Collecte PAV et Déchetteries + Traitement)

Le montant total des contributions versées en 2017 au SDOMODE s'élève à **2 192 755.88 €.**

Ce montant comprend :

- un montant unitaire à la tonne traitée par le syndicat pour les Ordures Ménagères (82.60€ la tonne) et l'amiante liée (257€ la tonne),
- un montant à l'habitant correspondant aux frais fixes de fonctionnement du syndicat qui s'élève à 10.33€/hab (3.26€/hab pour l'Administration générale, 0.80€/hab pour le Tri sélectif et 6.27€/hab pour les Hauts de Quais)
- un coût de traitement des déchets acceptés en déchetterie selon un montant forfaitaire s'élevant à 11.50€/hab,
- un coût de traitement des déchets acceptés en déchetterie provenant de services techniques des communes et de la Communauté de communes. Les collectivités adhérentes sont facturées, selon les modalités d'acceptation des professionnels, tant pour les déchets qu'elles produisent que ceux des professionnels pour lesquels elles ont autorisé une exonération. A grille de tarification est la suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

Intitulé	Traitement par tonne	Traitement par m^3
Déchets industriels banals (encombrants)	91 €	11 €
Plâtre	189 €	22 €
Bois (palettes, aggloméré, etc…)	39 €	4 €
Déchets verts	28 €	3 €
Gazon	22 €	2 €
Branches (et bûches)	12 €	2 €
Gravats	15 €	15 €
Déchets diffus spécifiques	700 €/tonne (pesée systématique)	
Mélange (non trié)	200 €	60 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

Le tableau récapitulatif des contributions versées au SDOMODE en 2017 est le suivant :

	Contribution à l'habitant				Contribution à la tonne				Filières déchèteries		TOTAL 2017
	Administration Générale	Tri sélectif	Hauts de quais	Filières déchèteries (particuliers)	Ordures ménagères	O.M. tonnages	Amiante	Amiante tonnages	Services techniques	Ets exonérés	
Contributions (10 acomptes)	175 443,42 €	43 053,60 €	337 432,59 €	618 895,50 €	990 138,01 €	11 926 t	11 282,30 €	43,90 t	5 546,27 €		
Régularisation selon tonnages réels 2017, demandes d'exonération, délibération					954 969,16 €	11 561,37 t	7 941,61 €	30,9012 t	55 020,00 €		
Montant régularisation 2017					-35 168,85 €		-3 340,69 €		51 068,87 €		
Somme restant dû annulée									1 595,14 €		
Total contribution 2017	175 443,42 €	43 053,60 €	337 432,59 €	618 895,50 €	954 969,16 €		7 941,61 €		55 020,00 €		2 192 755,88 €

Contribution ECOSYS (Traitement des Déchets verts sur le site d'Amfreville la Campagne)

Historiquement, l'ancienne Communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne confiait le traitement de ses déchets verts à un prestataire : ECOSYS.

Le montant total des dépenses versées en 2017 dans le cadre de ce marché s'élève à 110 292.80 €.

Le coût de traitement à la tonne s'élève à 26.98 € HT.

MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES DU SERVICE ET MODALITES DE FINANCEMENT

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

La matrice des coûts 2017 de la Communauté de communes Roumois Seine est en cours d'élaboration. Elle est cependant directement dépendante des données issues de la matrice du SDOMODE et de la clé de répartition correspondante.

Les changements importants survenus pour le SDOMODE en 2017 (transfert de compétence « hauts de quais » des déchetteries, facturation des professionnels et des administrations, etc...) ont eu des répercussions conséquentes dans la gestion et le fonctionnement du syndicat et ont conduit à un report dans l'élaboration de cette matrice 2017 : Celle-ci devrait être disponible pour le mois d'août 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-ST-55-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018